

Sujet: [INTERNET] Projet d'aménagement à 2x3 voies de l'A10 entre Poitiers sud (86) et Veigné

De : Les Berthes <lesberthes@orange.fr>

Date : Sun, 11 Feb 2018 18:06:32 +0100

Pour : "pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr" <pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr>

Copie à : "marierodech@orange.fr" <marierodech@orange.fr>, "agira10touraine@gmail.com" <agira10touraine@gmail.com>, "contact@saint-epain.fr" <contact@saint-epain.fr>

Messieurs,

Vous trouverez en pièce joint le courrier que nous adressons par recommandé à la société Vinci au sujet de l'élargissement de l'A10.

En complément, nous vous remercions de porter au registre de l'enquête publique le fait que contrairement à toutes les communications officielles qu'il y a eu préalablement à cette enquête publique, les propriétaires dont les biens seront impactés par ce projet n'ont jamais été consulté préalablement aux prises de décision.

Dans le cas présent, la décision de déplacer le pont de la RD101 vers le sud a été prise :

- sans consultations des propriétaires concernés,
- sans consultation des exploitants agricoles concernés et
- sans consultations des riverains
- et visiblement sans écouter l'avis de la Mairie de Saint Epain.

Luc Vignancour
PO Marie-Thérèse Baumard
lesberthes@orange.fr
06 07 52 10 89

20180211 Courrier Vinci enquête publique.pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64

Marie Thérèse Baumard
Luc et Marie Gabrielle Vignancour
Les Berthelonnères
37800 Saint Epain
06 07 52 10 89
Lesberthes@orange.fr

VINCI Autoroutes – Réseau COFIROUTE
Equipe A10 Poitiers – Veigné
1 Chemin des Touches
37170 Chambray-lès-Tours

Recommandé avec AR

Monsieur

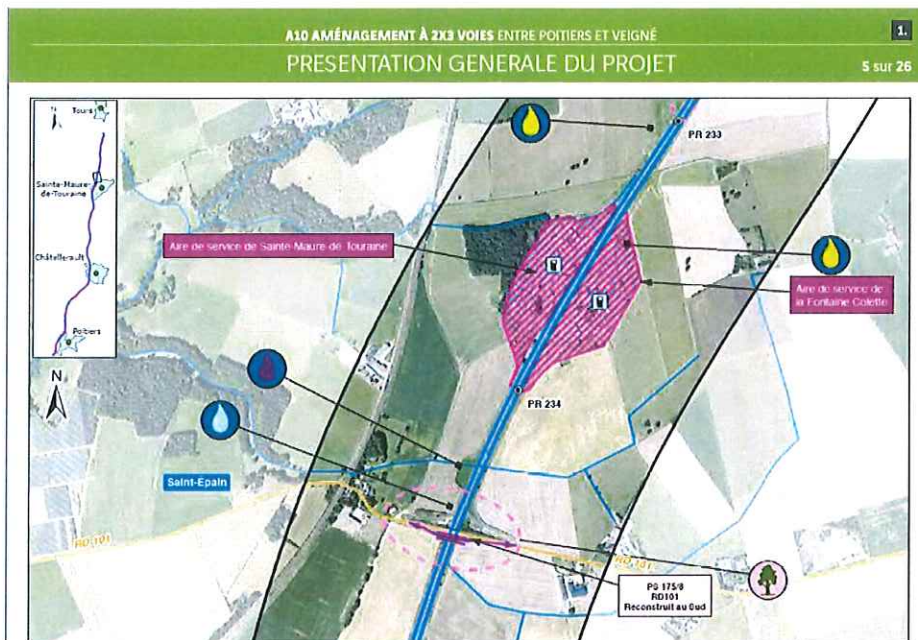
Nous sommes riverain de l'autoroute A10 au lieu-dit Les Berthelonnères, 37800 Saint-Epain, avec le pont de la RD101. Nous sommes donc concernés par le projet d'élargissement de l'A10 sur 3 points :

1. Le déplacement du pont potentiellement sur notre propriété
2. La localisation en aval avec toutes les eaux qui s'écoulent de l'autoroute sur notre propriété
3. La distance de 300 mètres entre l'autoroute et notre maison.

Nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivant qui permettront de diminuer l'impact de l'élargissement de l'A10.

Concernant le déplacement du pont de la RD101.

Nous souhaitons que vous preniez en considération le fait que même en étant riverain, potentiellement exproprié d'une partie de nos terres, *nous n'avons jamais été consulté* préalablement à la décision concernant la reconstruction de ce pont.



Le déplacement du pont est prévu au sud, cela présente 2 inconvénient majeurs :

- La RD101 sera en quasi-ligne droite depuis la RD910 jusqu'au hameau des Berthelonnières. Les véhicules empruntant cette route en direction de l'ouest vont arriver à très grande vitesse dans le hameau qui se termine par un pont étroit où 2 véhicules ne peuvent pas se croiser. Un déplacement du pont au nord nécessiterait de créer une courbes dans la descente ouest et réduirait ainsi la vitesse des véhicules.
- Les parcelles sud du pont sont occupées par des parcelles agricoles en culture alors que celle du Nord sont occupées par des taillis et des accès service à l'autoroute (parcelles appartenant déjà à Vinci).

Le déplacement du pont au nord aurait moins d'impacts négatifs

Concernant les bassins de rétention au nord du pont :

Le bassin actuel se déverse dans un fossé qui traverse notre propriété en la coupant en deux (parcelle XR 24) ; un ravinement des berges est constaté ; l'augmentation de la capacité de rétention du fait du second bassin risque d'aggraver ce phénomène. Un busage de ce fossé jusqu'à la voie de chemin de fer (moins de 150 mètres de long) permettrait de supprimer cet impact.

Concernant les impacts visuels et sonores.

Au nord du pont, l'autoroute traverse un vallon, il est donc en « surplomb » par rapport au niveau du sol. L'impact sonore (et visuel) est permanent au niveau des habitations du hameau des Berthelonnières. La construction de protections sonores permettrait de supprimer ces impacts

Nous vous remercions de prendre en considération ces différents points.

Luc Vignancour